
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 décembre 2025 à 18h00

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2	AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3	AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4	AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET REVOL Karine	Départ après la délibération 6
5	AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6	AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Philippe OBISSIER
7	AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8	AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9	AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Départ après la délibération 6
10	AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11	AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
12	AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13	AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
15	BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Marina FERRARI
18	CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération 5
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
20	ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
21	ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22	ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23	ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
24	GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
25	GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
26	GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
27	GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
28	LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
30	LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
31	LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
32	LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Édouard	
33	LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
34	MERY	T FONTAINE Nathalie	
35	MERY	T ROULET Stéphane	
36	MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN

37	MOUXY	T PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
38	PUGNY-CHATENOD	T CROUZEVIALLE Bruno	Arrivé après la délibération 2
39	RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
40	SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	Départ après la délibération 7
41	SAINT OURS	T ALLARD Louis	
42	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
44	TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
45	TRESSERVE	T MOULIN Annie	Départ après la délibération 6
46	TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
47	VIVIERS DU LAC	T AGUETTAZ Robert	
48	VIVIERS DU LAC	T SCAPOLAN Martine	
49	VOGLANS	T BERNON Martine	
50	VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	CAMUS Gilles
CHANAZ	HUSSON Yves

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 décembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 34 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 49 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2025

Exécutoire le : 17 DEC. 2025

Publiée / Notifiée le : 17 DEC. 2025

Visée le : 16 DEC. 2025

AGRICULTURE

Soutien à l'action de l'Association d'Etude et de Gestion des Risques Climatiques

Monsieur le Président rappelle que depuis 1958, l'Association d'Etude et de Gestion des Risques Climatiques (AEGRC) des Savoie œuvre pour limiter les effets dévastateurs de la grêle pour la préservation des productions agricoles, la protection des infrastructures, des biens publics et privés, ainsi que pour la sécurité des habitants de nos territoires.

En 2025, l'association a mis en place un nouveau moyen de lutte contre la grêle via un réseau de générateurs anti-grêle fondé sur la méthode « ANELFA » qui va couvrir en 2026 les deux départements savoyards, soit une surface de 8 000 km².

Pour 2025, le Département de la Savoie a d'ores et déjà apporté un soutien exceptionnel de 30 000 € pour participer à cette lutte aux côtés des filières agricoles, notamment la filière viticole qui a permis de mettre en place ce nouveau système de lutte avec 30 générateurs terrestres qui a couvert une surface de 4000 km².

Ce dispositif a pour objectif de réduire significativement les dégâts liés aux épisodes de grêle, en protégeant durablement :

- Les biens publics (écoles, équipements sportifs, voiries, infrastructures),
- Les biens privés (habitations, véhicules, entreprises),
- Les activités agricoles et économiques.

Le budget prévisionnel 2026, qui s'élève à 271 000 €, a été établi en faisant appel à différents financeurs, à savoir :

- 120 000 € auprès des Communautés de communes situées dans la zone de protection concernées soit 24 EPCI de Savoie et Haute Savoie ;
- 30 000 € auprès du Département de la Savoie ;
- 30 000 € auprès du Département de la Haute-Savoie ;
- 91 000 € auprès de la profession agricole notamment la filière viticole et les organismes professionnels.

Dans la mesure où cette lutte contribue également à préserver les biens publics et privés pour faire face à des épisodes de grêle de plus en plus violents, une contribution est demandée auprès des intercommunalités.

Cette contribution a été définie selon une clé de répartition équitable, établie sur la base d'un montant de 0,15 € par unité, réparti à parts égales entre la population et la superficie du territoire de chaque collectivité.

Pour Grand Lac, qui regroupe 28 communes, la demande de participation porte sur un montant de 8 601 € dont le calcul est le suivant :

$$((34\ 827 \text{ ha} \times 0.15 \text{ €}) \times 50 \%) + ((79\ 849 \text{ habitants} \times 0.15 \text{ €}) \times 50 \%) = 8\ 601 \text{ €}$$

Cette action est inscrite au budget de fonctionnement – 65748 – subvention de fonctionnement aux associations.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le versement de la subvention précitée à l'Association d'Etude et de Gestion des Risques Climatiques,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tous les actes nécessaires à son exécution et à accomplir toutes les démarches nécessaires au versement de cette subvention.

Aix-les-Bains, le 9 décembre 2025

Le President,
Renaud BERETT



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 50
- Présents et représentés : 57
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 1
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 5 : Soutien à l'action de l'Association d'Etude et de Gestion des Risques Climatiques

Date de transmission de l'acte : 16/12/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 16/12/2025

Numéro de l'acte : D5662 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20251209-D5662-DE

Date de décision : 09/12/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions accordées
7.5.2.2. Aux associations

